

## Compte rendu du CTPD du 4 juillet 2011

### 1-Rapport annuel d'activité 2010 :

Ce document 1ere formule suite à la fusion de janvier 2010 existait déjà dans la filière fiscale sous une forme différente. Quant à la filière gestion publique, une déclinaison locale du contrat pluriannuel de performance était plutôt réalisée à usage externe. La version 2010 porte donc essentiellement sur les résultats et les moyens de la DDFIP 50, la direction argumentant notamment sur l'absence de modèle fourni par la Centrale. Beaucoup d'informations chiffrées y figurent, souvent sans commentaires, même si certaines ne peuvent être données car non existante dans AGORA pour la filière gestion publique (temps partiels). Toutefois, il nous semblait bien que ces données existaient dans le passé et sont connus des services.

**Ce qui est certain, c'est que ce rapport d'activité ne présente pas la réalité des services à savoir la dégradation croissante des conditions de travail soulevée par nos représentants et l'inadéquation croissante entre des objectifs fixés par l'administration centrale et les possibilités locales. Ainsi, on ne peut que s'interroger sur le comment peut on faire aussi bien en quantité et qualité avec moins emplois sans répercussions sur les personnels.**

### 2-Budget : bilan d'exécution 2010 et perspectives 2011 :

Là encore, les documents manquent d'analyse et commentaires sur les évolutions significatives. Le tableau sur les perspectives, réalisation CHORUS, étant peu compréhensible sans explication.

Sur l'exécution 2010, les dépenses de locations immobilières doublent (+169%) mais en raison de la mise en place des loyers budgétaires qui font l'objet d'un abondement spécifique de la centrale. A noter que globalement, or impact de ces "loyers", le budget passent de 4,5 millions € à 4 millions entre 2009 et 2010. Alors que dans sa présentation brute, les dépenses progressent globalement de 6%. Une explication qui n'est donc pas anodine. Les dépenses de nettoyage augmentent suite au remplacement de contrats BERKANI par des contrats de nettoyage.

**N'hésitez pas à indiquer sur les registres d'hygiène et sécurité toute difficulté sur la propreté des locaux. Car, le recours à un prestataire privé ne doit pas déboucher sur des locaux moins bien nettoyés.**

A une question de nos représentants concernant la situation des retards de paiement suite la mise en place de CHORUS, la direction a répondu que le retard était en cours de résorption sans détailler.

### 3-Présentation, pour information, du DUERP de la DDFiP Manche :

Cette présentation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels s'inscrit dans un contexte particulier national suite au récent évènement ayant eu lieu à BERCY ( Tentative de suicide au cours d'une réunion) concernant un camarade.

Évoquant notamment ce point, le directeur départemental a exprimé d'abord son soutien et indiqué qu'une enquête était en cours (par rapport aux liens avec l'activité professionnelle), qu'il fallait faire attention aux conditions de travail et qu'il était important de prévenir face à cette situation. Il a également cité le tableau de veille sociale qui serait en application à compter de janvier 2012.

**Si pour notre part, nous exprimons d'abord notre soutien et nos souhaits d'un prompt rétablissement à notre camarade, il nous semble surtout qu'il est plus que temps que l'administration s'interroge alors que les parlementaires ont déjà évoqué le risque d'un syndrome "FRANCE TELECOM" au sein de la DGFIP vu les évolutions opérées depuis 2007.**

Le directeur du pôle pilotage et ressources explique la réalisation du DUERP (recensement, compilation catégories de risque, analyse...) découlant sur le Programme Annuel de Prévention.

Nos constats : certaines dates d'échéances prévisionnelles ne sont pas indiquées sachant que le travail a commencé en 2009 pour un DUERP normalement annuel mais finalisé en 2011. Ce document existant, il faudra veiller à sa mise à jour.

FO est conscient du travail qu'a nécessité ce recensement des risques pour les agents et qu'il n'est pas facile d'y participer (temps, travail...) mais ce lourd travail devrait permettre de connaître mieux les situations locales et d'agir dans l'intérêt des agents.

#### 4-Impacts liées à la mise en oeuvre du chantier CHORUS DSO :

La mise en place de CHORUS va conduire à relocaliser de la DDFIP vers les SIE, le paiement de certaines dépenses comme les remboursements de crédits de TVA.

Nos représentants ont signalé que le traitement dans NDL permettait de fournir aux postes comptables une liste des crédits à venir et de faire opposition en cas de présence de bénéficiaires débiteurs dans le poste. Il faut donc veiller à trouver une solution adaptée permettant de continuer à informer sans compliquer le travail tant pour les postes comptables intéressés par des oppositions que les SIE concernés.

#### 5-Point d'étape sur les travaux des organigrammes fonctionnels :

Le directeur en charge de la Cellule Qualité Comptable rappelle qu'il procède à un contrôle méthodologique des organigrammes renvoyés par les comptables. Il précise aussi qu'il est disponible pour des présentations aux équipes sur site (un premier déplacement a déjà été programmé) de manière à pouvoir accompagner plus spécifiquement selon les besoins.

#### 6- Questions diverses:

*Comptage du temps de route pour aller en formation*, la direction a procédé à un "sondage" auprès des services où des pratiques différentes auraient été constatées. Le directeur a rappelé l'existence d'une note de décembre 2010 qui prévoit que "le temps de route n'est pas du temps de formation". Le constat fait, la direction a indiqué qu'elle prendra sa décision sans nous avoir préalablement indiqué laquelle.

*L'absence de fonctionnement des forums professionnels* qui permettaient dans le réseau le partage d'expérience, et de s'aider entre agents. A notre demande, la direction va se renseigner sur ce dysfonctionnement. Réel problème technique ou volonté de restreindre la parole des agents qui pourraient y exprimer aussi leurs difficultés et leur ras bol ? Rappelons que casser un thermomètre n'empêche pas la température de monter !

### **Les représentants FO DGFIP en CTPD**

Secrétariat Départemental FO DGFIP 50  
SIP de GRANVILLE  
35 RUE DE HEREL 50407 GRANVILLE CEDEX  
Tel : 02.33.91.21.15  
@ : [fo.ddfip050@dgifip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip050@dgifip.finances.gouv.fr)

Le Site National : <http://www.fo-dgifip.fr>

Le Site FO DGFIP 50 : <http://www.fo-dgifip-sd.fr/050/>

« **Je - Nous - Tous** avec **FO !** »

	<b>BULLETIN D'ADHESION</b>	
	NOM : .....	PRÉNOM : .....
GRADE : .....	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %	
AFFECTATION : .....		
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)		
Fait à .....		le .....
		(signature)
→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu		